

puis s'en allait redemander au désert cette liberté dont il était si fier, et lui apportait en échange les vices et les maux des populations civilisées.

La démoralisation des races indigènes étant devenue alarmante, les missionnaires durent intervenir pour arrêter le mal grandissant de jour en jour.

Le gouvernement, à leur sollicitation, résolut d'adopter le système de licences, et d'accorder des privilèges exclusifs de traite à d'anciens officiers auxquels on assignait un district particulier en récompense de services rendus. Afin de protéger la traite, on leur permettait d'établir des forts dans les endroits les plus favorables. C'est ainsi que furent successivement échelonnés, de 1731 à 1748, par M. de La Vérandrye et ses fils, le fort Saint-Pierre, sur le lac La Pluie ; le fort Saint-Charles, sur le lac des Bois ; le fort Maurepas, près de l'embouchure de la rivière Winnipeg ; le fort Dauphin, au nord-ouest du lac Manitoba ; le fort La Reine, près l'extrémité sud du lac Manitoba, d'autres disent sur les bords de l'Assiniboine ; le fort Rouge, au confluent de l'Assiniboine et de la rivière Rouge ; le fort Bourbon, à la tête du lac Winnipeg ; le fort Poskoyac, sur la Saskatchewan, et le fort Lacorne (Nipawi.), aux fourches de cette rivière.

En 1752, quelques années seulement avant la conquête, un parent de M. de La Vérandrye, M. de Niverville, établissait le fort Jonquière au pied des montagnes, à l'endroit même où, plus d'un siècle après,